

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** Compte-rendu de la séance du 26 juin 2018****

Date de la convocation : 21/06/2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-six juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, en Mairie, sous la présidence de Monsieur POYEN Roger, Maire.

Présents : Messieurs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves et PEGARD François ainsi que Mesdames DEHORNOY Lynn et DUPONT Angélica

Procuration : Madame BALZARELLI Sandrine donne procuration à Madame DEHORNOY Lynn.

Absents : Messieurs BAUCRY Nicolas, DECAGNY Philippe (excusé), DECEUVELAERE Frédéric et PADE Guillaume ainsi que Mesdames CAYEUX Violette (excusée), HENOCQUE Yveline (excusée) et Madame SAINTYVES Amandine.

Secrétaire de séance : Monsieur MAINNEMARRE Yves.

ORDRE DU JOUR

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil ne peut valablement délibérer. Ainsi seuls certains sujets à l'ordre du jour seront abordés, mais qu'à titre informatif, le conseil pourra prendre des décisions qu'ultérieurement.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION AFFÉRENTE AUX ASSEMBLÉES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait état de son entrevue avec Monsieur Benoît LEMAIRE Sous-Préfet de l'arrondissement d'Abbeville en date du 7 juin dernier. Monsieur le Sous-Préfet s'inquiète des dissensions au sein du Conseil. Ces désaccords ont amené au rejet du budget primitif de la Commune par délibération en date du 13 avril 2018. Pour apaiser les tensions et afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité Monsieur le Sous-Préfet a ordonné de respecter scrupuleusement les dispositions réglementaires. Cependant, certains membres du Conseil ont admis lors de la dernière séance méconnaître les règles afférentes aux assemblées communales.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à la tenue des assemblées communales.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision 01/2018 : Renouvellement des baux de huttes par adjudication.

Décision 02/2018 : Mise à disposition gracieuse du centre de secours communal au SDIS de la Somme.

Décision 03/2018 : Préparation du marché de travaux de réhabilitation du bâtiment mairie-école (définition du projet).

Décision 04/2018 : Création d'un marché pour la afin de créer des places de stationnements sis place du Soleil levant et devant l'agence postale communale

Décision 05/2018 : Création d'un marché afin de rénover les voies communales

PRÉSENTATION DES BUDGETS ARRÊTÉS PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA SOMME

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2018 le Conseil a rejeté les propositions budgétaires, il convenait alors au Préfet du département de saisir la Chambre Régionale des Comptes, afin qu'elle rende son avis.

Ainsi, le 17 mai 2018 Monsieur le Maire a reçu Mme Florence CORTOT, magistrate à la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière considère que les finances de la commune sont saines et n'a relevé qu'une seule irrégularité d'imputation qui n'entache nullement la sincérité du budget initialement présenté.

Le Préfet de la Somme qui par arrêt du 12 juin 2018 a réglé les budgets de la manière suivante :

a) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	libellé	Montant en euros
011	Charges à caractère général	246 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	361 400.00
014	Atténuation de produits	68 517.00
65	Autres charges de gestion courante	104 650.00
66	Charges financières	3 400.00
67	Charges exceptionnelles	150.00
022	Dépenses imprévues	2 124.00
023	Virement à la section d'investissement	115 000.00
042	Opération de transfert entre les sections	635.00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		902 126.00

b) Recettes de fonctionnement

Chapitre	libellé	Montant en euros
013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services et des ventes	174 180.00
73	Impôts et taxes	300 283.00
74	Dotations et participations	168 031.00
75	Autres produits de gestion courante	2 999.00
R002	Résultat reporté	226 633.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		902 126.00

c) Dépenses d'investissement

Chapitre	libellé	Montant en euros
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	334 500.00
23	Immobilisations en cours	30 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 350.00
27	Autres immobilisations financières	100 000.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		539 850.00

d) Recettes d'investissement

Chapitre	libellé	Montant en euros
16	Emprunts et dettes assimilées	170 084.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 300.00
1068	Excédent de fonctionnement	150 000.00
021	Virement issu du fonctionnement	115 000.00
040	Transfert entre les sections	635.00
R001	Résultat reporté	91 831.00
TOTAL DES RECETTE D'INVESTISSEMENT		539 850.00

CONVENTION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

En suite Monsieur le Maire fait part du projet de convention avec la Préfecture de la Somme afin de dématérialiser les actes réglementaires. La télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel du secrétariat de Mairie et améliorera son efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs.

Pendant, vu que le quorum n'est pas atteint aucune délibération ne peut être prise.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le bâtiment actuel de la Mairie-École nécessite des travaux afin de le mettre aux normes. Ainsi il est urgent de se mettre en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmé qui contraint la commune à rendre accessible ce bâtiment avant fin 2019. Par décision du 25 juin 2018 le maire a pris l'engagement de réaliser les travaux suivants :

- La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- La mise aux normes des locaux.
- Rénovation du bâtiment.

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

Montant des travaux 275 000 €	Base subventionnable 240 000 €
Montant de la TVA 55 000 €	DETR : 70 000
	FODAC : 10 000 €
	Aide FIPHFP : 10 000 €
	<i>TOTAL DES SUBVENTIONS 90 000 €</i>
	<i>FCTVA : 40 000 €</i>
	<i>Emprunt : 170 000 € (limité par le budget)</i>
TOTAL DES DÉPENSES : 330 000 € TTC	TOTAL DES RECETTES 300 000 € TTC
RESTE À CHARGE NET : 30 000	

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune a initié en partenariat avec la FDE 80 la modernisation de l'ensemble de son éclairage public, notamment le remplacement des anciennes ampoules par des dispositifs à LEDs. Durant sa dernière assemblée du 13 avril dernier, le conseil municipal a décidé de reporter sa décision faute d'avoir tous les devis pour chaque quartier. Bien que tous les devis nous soit parvenue le Conseil ne peut délibérer ce jour, car le quorum n'est pas atteint.

RÉFECTION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur MAINNEMARRE présente les conclusions de la commission des travaux et certaines routes présentent des affaissements, aussi plusieurs bordures fortement détériorées ont été répertoriés. Monsieur le Maire prévoit aussi à la création de deux parkings, car plusieurs problèmes de stationnement sont régulièrement évoqués place du Soleil Levant. En effet, l'hiver les voitures sont souvent embourbées. De même, pour compléter le parking se situant derrière le centre de secours. Pour réaliser ces parkings, plusieurs subventions peuvent être demandées, notamment le fonds départemental de réversion des amendes de police ou encore le fonds d'appuis aux collectivités. De plus, si ce projet inclut des places accessibles aux PMR, des subventions de l'État et de la caisse des dépôts peuvent être sollicitées.

Afin de réaliser l'ensemble des travaux, la commission recommande de faire un devis regroupant l'ensemble des réparations routières d'une part et la création des parkings d'autre part.

C'est pourquoi Monsieur le Maire, suivant les recommandations de la commission, a choisi par décision du 25 juin 2018 de lancer deux marchés simplifiés distincts à publicité libre, l'un pour la création d'emplacement de stationnement et l'autre la réfection de la voirie communale.

Présentation du RGPD

Par la suite Monsieur le Maire présente les dispositions relatives au règlement européen à la protection des données.

Subvention au SMUR

Monsieur le Maire propose de ne pas aborder ce point faute de quorum

Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de ne pas aborder ce point faute de quorum

Informations diverses

Monsieur Le Maire a chargé plusieurs entreprises d'établir des devis pour le renouvellement du photocopieur du secrétariat de Mairie. L'ancien photocopieur, après réfection sera mis à disposition de l'école.

La bibliothèque compte vingt adhérents réguliers.

Les travaux du préau seront réalisés par nos agents durant les vacances scolaires d'été.

Les travaux en cours en bouturage de la départementale, de la rue de l'Isle, rue de la Bresle et rue Lucien Papin concernent la mise en place de fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Fin de séance à 19h30

Compte rendu établi le 03 juillet 2018,
par Nous Roger POYEN, Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle